



électricité de strasbourg

Offre de fourniture de gaz naturel à prix de marché

Pass gaz

Proposée uniquement aux clients dont la commune est éligible à l'offre décrite dans le présent document à partir du 01/07/2007.

Attention : si vous souscrivez à cette offre à prix de marché, vous renoncez définitivement au tarif réglementé gaz.

1 Prix du terme fixe périodique (abonnement) et prix du kWh en fonction de la zone de prix

Le prix de l'offre est déterminé selon les équipements dont vous disposez et votre consommation annuelle indicative.

Prix TTC au 01/07/07	Pass gaz		
	Base A	Base B	Chauffage
Abonnement mensuel (en €/mois)	2,62	2,62	18,5
Part proportionnelle (en €/kWh)	0,0976	0,0883	0,0433

Les prix TTC mentionnés ci-dessus incluent la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA : 17.7 % de la part fixe du barème d'acheminement [soumise à une TVA de 5.5%]) et la TVA au taux de 5,5 % sur la part abonnement & la CTA et au taux de 19,6 % sur la part proportionnelle. (Article VIII - 3 des CGV).

2 Caractéristiques de l'offre "Pass gaz" et options incluses

Les prix indiqués couvrent à la fois (Article VIII - 1 des CGV) :

- la fourniture du gaz naturel
- l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution
- les prestations standards du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) prévues dans le catalogue de ses prestations et dans les Conditions Standard de Livraison (sauf dans le cas où le client a contracté un contrat de livraison directement avec le GRD)
- les services suivants :

Espace personnel : vous pouvez retrouver simplement et à toute heure sur le site internet www.electricite-strasbourg.fr, des informations autour du gaz et des règles de sécurité associées. Vous pouvez également effectuer de nombreuses démarches grâce à votre Espace personnel.



Infos sécurité gaz : Votre conseiller clientèle vous apporte un premier niveau d'information concernant les principales règles de sécurité des installations intérieures gaz et les bonnes réactions à adopter en cas d'odeur de gaz.

Interventions techniques du GRD (Article VIII - 1 des CGV) :
ÉS répercute dans ses factures les prestations techniques demandées au GRD.

3 Durée du contrat

ÉS vous propose de conclure un contrat à durée indéterminée : vous n'avez aucune durée d'engagement, vous êtes libre de mettre fin à votre contrat à tout moment (Article VI des CGV).

Le contrat prend effet le 1^{er} du mois suivant un délai d'1 mois après réception par ÉS du bulletin de souscription signé par le client.

Les prix proposés sont valables pour une durée minimum de 12 mois, hors variations dues à l'indexation ou à l'évolution du barème d'acheminement distribution gaz (Article VIII des CGV).

4 Facturation et modalités de paiement

(Article IX des CGV)

Périodicité :

Vous recevez une facture tous les 2 mois (soit dans l'année : 2 factures suivant une relève réelle et 4 factures estimées).

Modalité d'établissement de la facture :

La relève de votre compteur a lieu tous les 6 mois. L'estimation des consommations entre 2 relèves réelles de compteur se calcule en fonction des consommations journalières. Le nombre de jours à facturer correspond à la durée du mois concerné par l'estimation (Ex : Janvier = 31 jours). Une régularisation interviendra sur la facture, une fois connus les éléments relevés, et en tout état de cause, au minimum une fois dans l'année.

Support :

ÉS vous transmet, par voie postale, une facture sur support papier.

Délai de paiement :

Le délai de paiement des factures est de 15 jours à compter de la date d'édition des factures.

Modes de paiement :

Vous pouvez choisir de régler vos factures entre les modes de paiement suivants : le prélèvement automatique, le TIP (titre interbancaire de paiement), le paiement par chèque, le paiement par Carte Bancaire ou en espèces à l'un des points d'accueil d'ÉS.

Si vous avez choisi le prélèvement automatique comme mode de paiement, vous pouvez choisir la date du prélèvement.



5 Conditions de révision des prix

(Article VIII des CGV)

Evolution des prix en cours de contrat

- Indexation

Le prix de l'offre, pour sa partie variable liée à la consommation, est indexé sur l'évolution de l'indice DIREM Fioul lourd / gazole (cf. www.industrie.gouv.fr).

Cette évolution est trimestrielle.

En cas de disparition de l'indice ci-dessus référencé, un nouvel indice sera proposé au client.

- Barème acheminement distribution

Sur la période contractuelle, le commercialisateur ÉS s'engage à vous répercuter toute évolution du prix de l'acheminement, à la hausse ou à la baisse.

Evolution des prix à date anniversaire

Le prix pourra être modifié par ÉS – à la hausse ou à la baisse - à chaque date anniversaire contractuelle.

ÉS vous transmettra les nouveaux prix 3 mois avant la date d'application prévue. Vous avez jusqu'à cette date d'application pour résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas contraire, vous êtes réputés avoir accepté ce nouveau prix – valable pour une durée minimale d'un an.

En cas de modification par la réglementation des taxes et charges applicables à la fourniture et à la distribution de gaz naturel, ÉS ajustera de plein droit leur nouveau montant à compter de la date de décision.

6 Prestations techniques

(Article VIII - 1 des CGV)

Aucune différence de traitement et de qualité de prestations par rapport à votre ancien contrat (prestations opérées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution → activité régulée)

Prix et définition des prestations techniques usuelles du GRD :

Les prestations techniques du Gestionnaire de Réseau de Distribution sont facturées selon le catalogue de prestations du GRD en vigueur, accessible sur son site Internet.

Par exemple GRD Gaz de Strasbourg:

- Exemple de prestations standards (inclus dans le tarif d'acheminement) :

Numéro de sécurité 24H/24 (Mise à disposition d'un numéro dédié à la sécurité pour les appels de tiers pour odeur de gaz ou dépannage, accessible 24h/24 tous les jours de l'année.): inclus dans le tarif d'acheminement → Le numéro reste inchangé

- Exemple de prestations non-standards (facturées en sus) :

Relevé spécial sans changement de fournisseur (Demande exprimée par le fournisseur ou le client. Relevé effectué hors tournée habituelle de relève) : 42,35 € TTC



7 Conditions de résiliation à l'initiative du client

(Article XIII - 2 des CGV)

Cas de changement de fournisseur

Vous n'avez pas de préavis à respecter, ni d'obligation d'informer d'ÉS.
Aucun frais lié à la résiliation ne vous sera demandé.

Cas de fin de contrat

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment, sans frais, mais vous devez transmettre votre demande de résiliation à ÉS par lettre recommandée avec accusé de réception ou en vous déplaçant en agence dans les 30 jours précédant la date de résiliation souhaitée.

Dans tous les cas prévus ci-dessus, ÉS pourra vous facturer les frais correspondant aux coûts qu'elle a effectivement supportés, directement ou par l'intermédiaire du GRD, au titre de la résiliation, et notamment afférents à une intervention technique spéciale du GRD.

Par exemple GRD Gaz de Strasbourg:

- Relevé spécial sans changement de fournisseur (Demande exprimée par le fournisseur ou le client. Relevé effectué hors tournée habituelle de relève) : 42,35 € TTC

8 Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

ÉS pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de retard ou non-paiement de factures suite à l'avis d'impayé qui vous aura été adressé et une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours. (Article XIII - 4 des CGV)

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un « tarif spécial de solidarité ». (Article VIII - 4 des CGV)

9 Incidents de paiement

Toutes les factures sont payables dès réception, sans déduction ni compensation d'aucune sorte. Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à des intérêts de retard et ce, 20 jours après le délai limite imparti pour le paiement. Ces intérêts, basés sur la durée du retard, seront calculés sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par 1,5 (Article IX - 2 des CGV).

En cas de rejet de prélèvement, ÉS appliquera des frais de traitement au Client d'un montant de 13€ TTC par rejet de prélèvement (Article IX - 1 des CGV).

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un « tarif spécial de solidarité ». (Article VIII - 4 des CGV).



10 Service clients et réclamations

Électricité de Strasbourg (numéro SIREN : 558 501 912)

Vous pourrez contacter ÉS de la manière suivante :

- par courrier envoyé à l'adresse postale :
ÉS - Ventes aux Particuliers - 67953 Strasbourg cedex 9
- par téléphone au 03 88 20 60 60 (prix d'un appel local) : un conseiller clientèle se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption
- par mail : depuis le site Internet www.electricite-strasbourg.fr rubrique « Nous contacter par mël »
- à ses points d'accueil : à Strasbourg (26A, boulevard du Président Wilson), à Haguenau (46, boulevard de la Libération), à Molsheim (1, rue Ernest Friederich)
- à ses 11 Points services dans des bureaux de Poste à : Saverne St Nicolas, Wissembourg, Illkirch Centr'III, Benfeld, Bouxwiller, Pfaffenhoffen, Schirmeck, Seltz, Strasbourg Neuhof, Wasselonne, Wingen-sur-Moder

ÉS s'engage à prendre en compte chaque demande / réclamation et à y répondre dans un délai de 8 jours ouvrés maximum